



Arrêté 103-20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**Arrêté portant réglementation de modification des horaires de l'éclairage public**

**La Maire,**

**Vu** l'article L2212-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;  
**Vu** l'article L2212-2 du (CGCT) relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;  
**Vu** le décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;  
**Vu** la loi 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment ses articles relatifs aux dispositions concernant les déplacements et les transports ;  
**Vu** le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre l'état d'urgence sanitaire.

**CONSIDERANT** la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;

**CONSIDERANT** que l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue au regard de la faible circulation sur la commune durant la période de couvre-feu et de confinement.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** L'éclairage le soir sera coupé à partir de 21h00 sur le territoire de la commune à compter du 10 novembre et jusqu'au terme du confinement fixé par le gouvernement.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie, fera l'objet d'une Insertion sur le site de la mairie

**ARTICLE 3 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète d'Ille et Vilaine
- Monsieur le Président du SDE 35
- Monsieur le Président du Département d'Ille et Vilaine
- Monsieur le président de Vallons de Haute Bretagne Communauté
- Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Guichen

Fait à Saint Senoux, le 9 novembre 2020.

La Maire de SAINT-SENOUX,

Antinéa LECLERC

